



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2678
17 avril 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 17 avril 1986, à 10 h 30

Président : M. de KEMOULARIA

Membres : Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
Ghana
Madagascar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

(France)
M. WOOLCOTT
M. GARVALOV
M. LI Luye
M. DOUMA
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. DUMEVI
M. RAKOTONDRAMBOA

M. MAXEY
M. KASEMSARN
M. ALLEYNE

M. DUBININ
Mlle PULIDO SANTANA

UN LIBRARY
APR 21 1986
UN/ISA COLLECTION

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17991)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17992)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17993)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17994)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de la République arabe syrienne à prendre également place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bénin, du Burkina Faso, de Cuba, de la Hongrie, de l'Inde, de la Mongolie, de l'Oman, du Pakistan, de la Pologne, du Qatar, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil; M. Nengrahary (Afghanistan), M. Djoudi (Algérie), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Ogouma (Bénin), M. Ouedraogo (Burkina Faso), M. Velazco San Jose (Cuba), M. Endreffy (Hongrie), Mlle Kunadi (Inde), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Al-Ansi (Oman), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Noworyta (Pologne), M. Al-Kawari (Qatar),

M. Hucke (République démocratique allemande), M. Somvorachit (République démocratique populaire lao), M. Damavandi Kamali (République islamique d'Iran), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Sekulic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/18006, lettre datée du 16 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/18009, lettre datée du 16 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/18010, lettre datée du 16 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/18012, lettre datée du 16 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de l'Afghanistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NENGRAHARY (Afghanistan) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Grâce à vos qualités de diplomate professionnel et à votre vaste expérience, vous saurez mener à bon terme les travaux du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les félicitations de ma délégation au Représentant permanent du Danemark pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois dernier.

Il y a quelques jours à peine, le Conseil était convoqué pour examiner la détérioration de la situation dans la région de la Méditerranée, et en particulier dans le golfe de Syrte, à la suite de l'acte d'agression commis par l'impérialisme américain contre la Jamahiriya arabe libyenne. Et voilà qu'une fois de plus, le

M. Nengrahary (Afghanistan)

Conseil est réuni pour répondre à la demande de la Libye devenue la victime d'actes de banditisme et d'agression sauvage perpétrés par la même puissance arrogante, c'est-à-dire l'Administration des Etats-Unis, au mépris des appels et des demandes de l'humanité éprise de paix.

L'agression américaine contre la Libye, Membre de l'Organisation des Nations Unies, n'a guère surpris la communauté internationale car la source de l'agression n'est que trop familière et que le jugement porté par l'impérialisme sur les pays indépendants et progressistes n'est plus un secret pour personne. Ce n'est pas un secret non plus que l'impérialisme, l'impérialisme américain avant tout, a choisi la pratique de l'ingérence et de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats indépendants qui ont rejeté avec fermeté la sujétion au diktat de l'impérialisme.

Entraîner des mercenaires et des terroristes, les équiper avec les armes les plus sophistiquées et les envoyer dans des pays qui ont choisi la voie indépendante du développement politique, économique et social pour détruire des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des réseaux de transport et autres institutions publiques ainsi que pour terroriser des enfants, des femmes et des hommes de toutes les couches et classes sociales, tout cela est devenu la pratique habituelle de l'Administration américaine et de ses alliés impérialistes et réactionnaires.

M. Nengrahary (Afghanistan)

L'attaque contre les cibles civiles dans les villes de Tripoli et de Benghazi a causé la mort de dizaines de civils innocents, et des centaines d'autres ont été blessés. Les quartiers résidentiels ont été détruits et un hôpital et un centre pour handicapés ont été endommagés à la suite du raid aérien de l'agresseur américain. Les rapports indiquent qu'un bon nombre des victimes sont des enfants et des personnes âgées.

L'opposition constante et ferme de la Libye aux visées impérialistes et sionistes contre les peuples palestinien et arabes et son appui inébranlable aux forces de libération et d'indépendance au Moyen-Orient sont bien connus. Une telle attitude ne peut manquer de susciter la fureur de la Maison-Blanche. Ainsi, l'acte d'agression brutale perpétré par les Etats-Unis contre la Libye est, de toute évidence, un acte prémédité qui se situe dans le cadre de la politique mondiale de banditisme et de terrorisme d'Etat pratiquée par les Etats-Unis.

L'impérialisme des Etats-Unis, pour prétendre justifier son acte criminel contre le peuple et la patrie de la Libye, avance des arguments dépourvus de tout fondement qui ne peuvent que faire se tromper l'Administration américaine elle-même. Il faut rejeter et condamner, dans les termes les plus énergiques, les efforts désespérés de la Maison-Blanche qui essaie d'abuser l'opinion publique mondiale par son interprétation de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

C'est en réalité faire preuve d'une absence de morale presque totale que de tyranniser impunément de petites nations, comme le font les Etats-Unis. L'acte commis contre la Libye n'est rien d'autre qu'une agression flagrante, une grave violation de tous les principes et normes du droit international qui régissent le comportement entre Etats et un affront à l'humanité tout entière qui lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les faits sont clairs et l'agresseur est bien connu. Le Conseil doit prendre d'urgence les mesures qui s'imposent. Le moment est venu pour le Conseil de réagir, d'une manière franche, conformément à son mandat, qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'acte barbare des Etats-Unis mérite une condamnation vigoureuse de la part du Conseil de sécurité et de toute la communauté internationale.

Dans le communiqué adopté lors d'une session extraordinaire d'urgence tenue à l'échelon ministériel le 15 avril 1986 à New Delhi, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés exprime sa vive indignation à l'égard des attaques

M. Nengrahary (Afghanistan)

armées lancées par les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui et la collaboration du Royaume-Uni, son allié de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il a en outre condamné sans équivoque l'acte d'agression contre un pays souverain et non aligné, qui est la Libye.

Pour sa part, la République démocratique d'Afghanistan condamne sans réserve l'agression américaine contre la Libye et demande qu'il soit mis fin immédiatement à cet acte brutal.

Pour terminer, tout en exprimant notre solidarité fraternelle avec le peuple et les dirigeants libyens et nos condoléances aux familles des victimes en cette période difficile de leur histoire, nous espérons que le Conseil de sécurité fera triompher la justice et condamnera l'agresseur pour son acte totalement injustifiable perpétré contre la Jamahiriya arabe libyenne et exigera une indemnisation appropriée pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels infligés à la Libye.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Afghanistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SOMVORACHIT (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril. Ma délégation est convaincue que, grâce à vos talents diplomatiques et à votre sagesse, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Par la même occasion, ma délégation voudrait exprimer sa sincère satisfaction à l'ambassadeur Bierring, du Danemark, pour la conduite exemplaire des travaux du Conseil qu'il a assumée en sa qualité de président pour le mois dernier.

Enfin, je voudrais remercier le Conseil et tous ses membres pour avoir donné l'occasion à ma délégation de venir, encore une fois, faire entendre sa voix au sujet de l'agression barbare commise par les impérialistes américains contre la Jamahiriya arabe libyenne, sous le prétexte fallacieux de la lutte contre les terroristes, alors qu'eux-mêmes, depuis leur sale guerre d'agression contre les trois peuples de l'Indochine, sont de véritables terroristes. Il n'en manque pas de preuves si vous en voulez. Ces actes d'agression cyniques sont condamnés par l'ensemble de la communauté internationale, à l'exception des cousins des

M. Somvorachit (Rép. dém. pop. lao)

Etats-Unis d'Amérique, qui leur ont prêté main-forte dans leurs actes de barbarie; des sionistes, anciennes victimes des nazis, et des néo-nazis qui les ont applaudis, dévoilant ainsi au monde leur nature cruelle, sauvage et sanguinaire.

Concernant la question de l'aggravation de la situation en Méditerranée centrale, en général, et les actes d'agression américaine contre la Libye, en particulier, mon gouvernement a déjà eu l'occasion de faire connaître sa position dans la déclaration du porte-parole de son ministère des affaires étrangères, en date du 26 mars 1986, que ma délégation a adressée au Secrétaire général des Nations Unies (document A/41/262-S/17967), et dans une autre déclaration, toujours du Ministère lao des affaires étrangères, en date du 15 avril 1986, dont j'ai l'honneur de donner lecture comme suit :

"Faisant suite à des provocations menées par les Etats-Unis d'Amérique au mois de mars dernier et en application de leur politique de terrorisme d'Etat, le 15 avril 1986, de très bonne heure, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a donné l'ordre à ses avions de bombarder la capitale Tripoli et la ville Benghazi de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, causant ainsi un grand nombre de morts et de blessés, dont plusieurs femmes et enfants, et des dégâts matériels considérables. Il s'agit ici d'un acte d'agression extrêmement éhonté mené par les Etats-Unis d'Amérique, d'une violation très grossière de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye, d'un foulage aux pieds des principes élémentaires du droit international et de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit également d'un défi insolent lancé par les Etats-Unis d'Amérique à la Libye, pays non aligné, membre de l'OUA et ... de l'Organisation des Nations Unies, et aux forces éprises de paix et de justice de par le monde. Rien ne peut plaider en faveur de cet acte d'agression.

La République démocratique populaire lao et son peuple, dans le passé, ayant été victimes de l'agression américaine, expriment leur profonde compréhension à l'égard du peuple libyen, leur cher compagnon d'armes. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao et le peuple lao condamnent énergiquement cet acte d'agression et exigent que les Etats-Unis d'Amérique mettent fin immédiatement et sans condition à leur agression dont ils doivent endosser l'entière responsabilité, ainsi que tout acte hostile contre la Libye émanant de leur politique de terrorisme d'Etat.

M. Somvorachit (Rép. dém. pop. lao)

Le Gouvernement et le peuple lao soutiennent sans réserve la juste lutte du peuple libyen contre l'agression américaine et sont convaincus que la juste cause du peuple de la Libye bénéficiera du soutien large et puissant de l'opinion internationale et qu'elle sera certainement victorieuse. A l'époque actuelle, aucune force impérialiste et réactionnaire ne saurait briser la détermination d'un peuple à la conquête et à la défense de son indépendance nationale, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Vientiane, le 15 avril 1986." (S/18009, annexe)

M. Somvorachit (Rép. dém. pop. lao)

Ma délégation s'associe entièrement à la position prise par la réunion ministérielle d'urgence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à New Delhi, le 15 avril 1986, telle qu'elle est contenue dans un communiqué adopté à cette date et dont la représentante de l'Inde a donné lecture avant-hier devant notre conseil.

En conclusion, ma délégation demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent, en vertu de la Charte, pour condamner ces actes d'agression et pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent plus jamais.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique populaire lao des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Nicaragua et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bellorini de Parrales (Nicaragua) et M. Birido (Soudan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter tout le succès possible dans l'exécution de la tâche extrêmement difficile qui vous échoit en votre qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais également dire combien nous apprécions le travail réalisé à ce poste par votre prédécesseur, le Représentant permanent du Danemark.

Dans la déclaration que j'avais tout d'abord préparée à la suite de la réunion que le Conseil de sécurité a tenue samedi dernier, je me proposais de parler de l'occasion plutôt rare qui se présentait au Conseil de sécurité, à savoir adopter des mesures efficaces pour empêcher l'emploi de la force militaire contre un Etat Membre des Nations Unies. Mais du fait de l'agression armée perpétrée

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

par les Etats-Unis, il a été impossible de réaliser cet objectif tant souhaité. Le Conseil de sécurité se voit maintenant contraint d'examiner l'agression armée commise par les Etats-Unis, l'un de ses membres permanents, contre un Membre des Nations Unies, la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire. Lorsque la Libye a été admise à l'Organisation des Nations Unies, le 14 décembre 1955, elle pouvait difficilement s'attendre qu'un membre permanent du Conseil de sécurité et pays hôte de l'Organisation à laquelle elle venait d'adhérer l'attaquerait d'une façon aussi brutale et cynique.

L'acte d'agression commis par les Etats-Unis contre la Libye était, comme l'ont dit les représentants les plus qualifiés des Etats-Unis, un acte intentionnel et prémédité, et il a été exécuté alors que le Conseil de sécurité discutait déjà de la possibilité d'empêcher l'emploi de la force. Je voudrais rappeler qu'à la réunion de samedi dernier du Conseil, la délégation de Malte, invoquant les Articles 33 et 34 de la Charte, a demandé qu'on s'attelle d'urgence à la recherche d'un règlement des problèmes. L'agression des Etats-Unis est une manifestation du mépris cynique de ce pays pour l'ensemble des Nations Unies, pour la façon dont elles fonctionnent et pour la Charte. C'est une nouvelle manifestation de la politique de double jeu menée par ce pays, les représentants des Etats-Unis aux Nations Unies assurant les Etats Membres de leur attachement au multilatéralisme et se montrant "soucieux" de voir s'accroître l'efficacité des Nations Unies, tout en affichant un mépris flagrant pour la Charte et le droit international.

Le Gouvernement des Etats-Unis, rejetant ouvertement tous scrupules, a décidé de donner une leçon à la Libye, ce qui, aux termes d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, équivaut à un acte de terrorisme d'Etat. Le terrorisme d'Etat est devenu dans les années 80 partie intégrante de la politique étrangère des Etats-Unis. Plusieurs pays en développement - qu'il s'agisse de la Grenade, du Nicaragua ou, maintenant, de la Libye - ont été victimes de cette politique. Les Etats-Unis s'arrogent le droit d'employer la force militaire partout et chaque fois qu'ils le jugent bon. Ils s'efforcent d'assurer ce qu'ils appellent leurs intérêts vitaux en exerçant des pressions politiques et économiques, en recourant au chantage et en faisant de plus en plus souvent usage de la force. Ce faisant, les Etats-Unis sapent la Charte des Nations Unies et s'efforcent, par l'application hypocrite de son article 51, d'en faire un instrument universel de défense de leurs actes d'agression armée.

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

En tant que pays en développement arabe non aligné poursuivant une politique étrangère progressiste, la Libye est au premier rang des forces anti-impérialistes et représente donc à bien des égards un obstacle à la réalisation des desseins politiques des Etats-Unis dans la région. A la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation critique en Afrique, l'action perpétrée par les Etats-Unis contre la Libye est une illustration frappante de la façon dont le Gouvernement des Etats-Unis conçoit les relations politiques et économiques avec les pays en développement.

Les faits sont clairs et il n'y a pas grand-chose à ajouter. L'attaque contre la Libye est un enseignement éloquent sur les méthodes employées actuellement par les Etats-Unis en matière de politique étrangère. La République socialiste tchécoslovaque condamne sans équivoque l'agression armée des Etats-Unis contre la Libye. Le Conseil de sécurité doit condamner l'agresseur. De par leur autorité, les Nations Unies doivent agir sans aucune ambiguïté conformément à la Charte des Nations Unies et amener le Gouvernement des Etats-Unis à reconnaître que les obligations qui lui incombent en sa qualité d'Etat Membre des Nations Unies et de membre du Conseil de sécurité sont incompatibles avec une politique de terrorisme d'Etat, d'attaques armées et d'agression.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de ses paroles aimables.

L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OGOUMA (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Vos qualités de diplomate averti, votre riche expérience des questions internationales et votre sagesse nous permettent d'espérer que les présentes délibérations aboutiront à des décisions qui amèneront le Conseil à s'acquitter effectivement de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais par votre entremise remercier tous les membres du Conseil d'avoir accédé à notre demande d'intervenir sur la question urgente en discussion.

Nous voudrions également exprimer à votre prédécesseur, M. Bierring, Représentant permanent du Danemark, nos félicitations pour avoir conduit avec une grande efficacité les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous sommes réunis à nouveau à la demande de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, du Burkina Faso, de la Syrie, ainsi que du Président du Groupe arabe, afin d'examiner la grave situation découlant de l'agression perpétrée par les forces armées américaines contre la Libye par le bombardement intensif des villes de Tripoli et de Benghazi à l'aube du 15 avril 1986.

Cette grave situation est l'objet d'une vive préoccupation pour le Gouvernement et le peuple de la République populaire du Bénin.

Déjà le 26 mars, les hautes instances politiques de mon pays s'étaient spécialement réunies pour examiner la situation extrêmement préoccupante qui prévalait dans le golfe de Syrte, situation alors caractérisée par des actes de provocation ouverte perpétrés au moyen du déploiement des forces militaires en temps de paix contre le peuple arabe libyen.

Dans la déclaration qu'elles avaient rendue publique, et qui avait été distribuée en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous la cote A/41/271, les hautes instances politiques de mon pays déploraient cette situation extrêmement inquiétante et montraient clairement que l'Administration américaine n'avait pas fait preuve de la sagesse et de la pondération qui devraient caractériser l'action d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, à qui revient la noble et importante mission de veiller à la sauvegarde de la paix et de la sécurité collectives dans le monde.

M. Ogouma (Bénin)

A cette occasion, un appel avait été lancé à tous les peuples épris de paix et de liberté, afin que ceux-ci s'opposent résolument aux tentatives de déstabilisation dont est victime la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire.

Est-il besoin de rappeler que le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances durant le mois de mars pour examiner la situation lourde de tension et extrêmement dangereuse qui est celle de la Méditerranée!

C'est néanmoins dans ce contexte que sont intervenus les derniers graves événements à propos desquels le Bureau politique du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin a publié, le mardi 15 avril 1986, la déclaration suivante :

"Aujourd'hui, mardi 15 avril à zéro heure, un nouveau cap dangereux a été franchi dans la confrontation qui oppose depuis quelque temps la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire et l'Administration américaine.

En effet, des avions bombardiers stratégiques américains, partis des bases américaines du Royaume-Uni, ont effectué des raids meurtriers sur les villes libyennes de Tripoli et de Benghazi, détruisant sauvagement des objectifs civils et militaires libyens, causant de nombreux dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Face à cette grave situation aux conséquences imprévisibles, le Bureau politique du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin, réuni en séance extraordinaire ce jour, mardi 15 avril 1986, sous la présidence effective de notre grand camarade de lutte, Mathieu Kerekou, condamne fermement et sans appel cette ignoble et barbare agression perpétrée par l'une des plus grandes puissances de notre temps, à savoir l'Administration américaine, contre le petit pays qu'est la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire et son vaillant peuple arabe, au mépris de la morale internationale et des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et à décider de leur propre destin.

Le Bureau politique du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin en appelle instamment à la communauté internationale afin qu'elle prenne conscience du danger réel que constitue cette escalade militaire qui risque de déboucher sur une conflagration mondiale aux conséquences incalculables.

M. Ogouma (Bénin)

C'est pourquoi le Bureau politique du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin lance un appel solennel et pressant à tous les pays, à tous les peuples épris de justice, de liberté, de dignité, de paix et de progrès social, afin qu'ils s'opposent résolument aux menées belliqueuses de l'impérialisme américain, qui s'identifie de nos jours à l'adage populaire et vulgaire qui dit : 'La raison du plus fort est toujours la meilleure'.

En conséquence, le Bureau politique du Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin invite tout le parti, toutes les organisations de masse du parti, toutes les militantes et tous les militants de la révolution à se mobiliser comme un seul homme pour signifier à l'Administration américaine la réprobation unanime et totale de notre invincible peuple révolutionnaire et pour apporter leur soutien ferme et inconditionnel à l'intrépide peuple arabe libyen et à la révolution d'El Fath dans leur lutte héroïque pour défendre leur indépendance et leur souveraineté".

En intervenant dans ce débat, ma délégation tient tout simplement à réaffirmer ici l'un des principes cardinaux sur lesquels a été fondée notre organisation, à savoir : s'abstenir, dans les relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République populaire du Bénin, quant à lui, s'en tiendra toujours en matière de politique extérieure aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et au règlement pacifique des différends, et c'est pourquoi notre gouvernement et notre peuple s'opposent fermement à toute politique basée sur la force ou la menace de la force dans les relations internationales.

Qu'advient-il si les plus forts et les plus puissants malmènent impunément les plus faibles pour leur arracher ce qui leur reste de plus précieux : la liberté et la souveraineté nationale?

Qu'advient-il si les plus petits et les plus faibles portent le fardeau de la crise économique mondiale et le fardeau de la crise de sécurité provoquée par les grandes puissances?

M. Ogouma (Bénin)

Qu'advient-il enfin si les vainqueurs d'hier, aujourd'hui principaux garants de la paix et de la sécurité internationales, sont ceux-là mêmes qui imposent leur diktat aux autres par la force des armes?

Nous souhaitons que notre conseil reste toujours très attentif aux exigences des peuples du monde pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Bénin pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DAMAVANDI KAMALI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je vous adresse mes meilleurs voeux et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de la tâche difficile qu'est la direction des travaux et des délibérations du Conseil. Je souhaite également, par votre entremise, remercier les membres du Conseil pour m'avoir permis de prendre la parole devant le Conseil en cette grave occasion.

J'ai le devoir agréable de remercier votre prédécesseur, le représentant du Danemark, S. Exc. l'ambassadeur Ole Bierring, avec qui j'ai eu le plaisir de procéder à des consultations durant le mois de mars.

Les Etats-Unis ont une fois de plus utilisé leur machine de guerre contre une petite nation dont la population représente à peine 1. p. 100 de celle des Etats-Unis. En effet, ils ont envoyé leurs F-111 de la IIIe armée de l'air, qui, depuis leurs bases situées en Angleterre, ont parcouru une distance de 2 800 milles marins, et ils ont utilisé des bombardiers embarqués sur des porte-avions pour lancer une attaque aérienne contre la Libye.

Les pays musulmans se souviendront que la France n'a pas autorisé le survol de son territoire par ces avions qui, décollant de leurs bases en Grande-Bretagne, auraient, en survolant la Manche et la France, gagné 2 400 milles marins aller-retour pour ces attaques. Si l'on ne peut empêcher l'agresseur de commettre son agression, si l'on ne peut aider la victime de l'agression, il convient à tout le moins de rester neutre. Dans ce cas précis, nous nous félicitons, monsieur le Président, de la position de votre gouvernement.

Il est amusant qu'on tente de justifier tous les préparatifs, la rhétorique, les insultes et les opérations militaires contre une petite nation qu'est la Libye, en les présentant comme des mesures de "légitime défense" et en prétendant qu'ils sont conformes à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Où est la légalité dans ce raisonnement absurde? Ces opérations, menées à une telle distance, doivent-elles être considérées comme des opérations de légitime défense?

Cet acte d'agression est une forme de terrorisme d'Etat; c'est un acte de guerre. Et un pays ne peut parler de combattre le terrorisme alors qu'il a recours à la guerre et à des actes d'hostilité dans ses relations internationales. L'acte des Etats-Unis constitue une violation de l'Article 2 de la Charte des

M. Damavandi Kamali (République
islamique d'Iran)

Nations Unies qui préconise le règlement pacifique des différends. Cet acte est analogue à ceux du régime sioniste qui occupe la Palestine et qui, à maintes reprises, a attaqué les Palestiniens dans les territoires occupés, au Liban et en Tunisie. Il relève de la politique d'agression et de la diplomatie de la canonnrière. Nous voyons une superpuissance arrogante utiliser sa force pour liquider les peuples opprimés du monde, que ce soit au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique ou en Amérique latine.

Tant que la question de la Palestine ne sera pas réglée, le peuple palestinien continuera à résister, ainsi que tous les Arabes, tous les musulmans et, sans aucun doute, la majorité de la population mondiale qui est privée de ses droits par l'impérialisme et le colonialisme.

Le terrorisme sous toutes ses formes est condamnable. Personne n'accepte ni ne justifie le terrorisme. D'ailleurs, ce phénomène affreux a été implanté au Moyen-Orient précisément par les agresseurs qui occupent à présent la Palestine et dont les dirigeants sont devenus aujourd'hui les premiers ministres ou les ministres des affaires étrangères du régime sioniste.

Mardi dernier, dans son message au dirigeant libyen, le Président de la République islamique d'Iran a déclaré :

"Le raid aérien des Etats-Unis contre des villes libyennes n'était ni la première agression américaine contre le monde islamique, ni la dernière. L'agression des Etats-Unis contre la Libye est une agression dirigée contre le monde islamique et un maillon dans la chaîne d'agressions délibérées des Etats-Unis et de l'entité sioniste contre la communauté islamique."

Nous condamnons énergiquement cet acte d'agression perpétré par une grande puissance contre un pays indépendant, la Jamahiriya arabe libyenne. Nous demandons à la communauté internationale de condamner fermement ces raids aériens et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute nouvelle agression.

Le 15 avril, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a publié la déclaration suivante :

"La réponse à cet acte barbare et illégal ne peut se limiter à une condamnation. Un boycottage politique et économique des Etats-Unis s'impose. Tous les pays et toutes les organisations internationales, notamment l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes, le

M. Damavandi Kamali (République
islamique d'Iran)

Mouvement des non-alignés et l'Organisation de l'unité africaine doivent prendre des mesures concrètes pour riposter aux crimes barbares commis par les Etats-Unis.

L'agression des Etats-Unis contre une nation arabe musulmane représente une violation du droit et des principes humanitaires et a eu lieu la veille de la réunion tenue par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés. L'ordre d'attaquer la Libye donne le signal d'une nouvelle série d'agressions contre un pays islamique et a pour but de supprimer toute opposition à l'expansionnisme sioniste et américain dans la région.

Il ne fait aucun doute que l'attaque contre la République libyenne et le massacre de personnes innocentes est un exemple flagrant de terrorisme d'Etat; et malheureusement, ce ne sera pas le dernier."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BIRIDO (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais d'emblée vous exprimer au nom du Soudan mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis sûr que les qualités de sagesse et de tact qui vous sont généralement reconnues vous permettront de diriger les délibérations du Conseil avec efficacité et succès. Je saisis également l'occasion de louer la position sage, sagace et courageuse de votre pays, la France, avec lequel nous entretenons des relations privilégiées d'amitié et d'étroite coopération.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes plus vives félicitations à l'ambassadeur Ole Bierring, Représentant permanent du Danemark, pour sa présidence le mois dernier.

Les peuples se sont engagés à réaliser certains nobles objectifs. Pour ce faire, ils ont décidé de mobiliser leurs forces et de resserrer leurs rangs afin de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Ils se sont dotés également de certains principes, notamment celui du non-recours à la force des armes, sauf dans l'intérêt commun.

Le Conseil de sécurité se réunit à la demande des délégations de la Libye, de la Syrie, du Burkina Faso et de celle que la délégation de l'Oman a présentée au nom du Groupe arabe. Il ne me semble donc pas nécessaire de rappeler que les demandes relatives à la convocation du Conseil de sécurité présentées par ces délégations confirment l'inquiétude grandissante de la communauté internationale et l'intérêt que suscite la question à l'examen.

En effet, une grande puissance, qui de surcroît est un membre permanent du Conseil, a commis un acte d'agression contre un petit Etat dont le territoire est séparé du sien par des milliers de kilomètres. Cela constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et mondiales et ne peut qu'avoir des effets préjudiciables sur la situation dans la région.

Il est fort préoccupant de constater que les événements de ces derniers jours se sont produits alors que l'occupation des territoires arabes se poursuit, que le calvaire du peuple palestinien empire et que les Etats de la région sont en butte à l'agression israélienne. Le Conseil de sécurité, peu de temps auparavant, a examiné la question de l'invasion du Liban et les actes de piraterie aérienne commis par Israël contre un avion libyen civil en mer Méditerranée. Autant de faits qui témoignent d'un phénomène extrêmement dangereux, le recours à la force pour régler les différends, ainsi que de l'affaiblissement de cette organisation internationale, de sa charte et des principes du droit international.

M. Birido (Soudan)

Le 15 avril, les Etats-Unis ont attaqué la Libye, ajoutant par là une nouvelle dimension fort dangereuse à la situation qui prévalait dans la région. Cette agression constitue un nouvel épisode dans la longue série d'actes similaires. Elle fait partie d'une campagne de désinformation et d'un boycottage économique continus. Il n'est donc pas possible de dissocier ces faits des événements militaires qui se sont produits ces jours derniers sur le terrain.

Il est dit dans le préambule de la Charte des Nations Unies que les peuples des Nations Unies sont résolus à ne pas faire usage de la force dans les relations internationales. En outre, le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte énonce expressément une règle d'or, à savoir que les Membres de l'Organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Depuis la création des Nations Unies, le monde a connu de profondes mutations, et depuis les 40 dernières années on assiste à ce phénomène : l'interdépendance des peuples. C'est en raison de cette interdépendance qu'il est indispensable de veiller à préserver la paix et la sécurité internationales.

Voilà pourquoi il est dit à l'Article 2 de la Charte qu'il importe de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix, la sécurité internationale et la justice ne soient pas mises en danger.

La Charte octroie d'autres droits aux peuples, particulièrement le droit de légitime défense. C'est un droit qui doit être exercé dans des circonstances exceptionnelles. La Charte ne dit pas que la légitime défense est un droit absolu. En fait, ce droit est assorti de conditions afin qu'il ne soit pas prétexte à une utilisation de la force injustifiée, notamment de la part d'une grande puissance.

M. Birido (Soudan)

Je ne me propose pas ici de faire un compte rendu détaillé de toutes les conditions dont doit s'assortir l'exercice du droit de légitime défense. Pendant, il est bon de rappeler que les principes du droit international veulent que le droit de légitime défense soit exercé lorsqu'un Etat donné est victime d'une agression armée. Il faut aussi que l'exercice du droit de légitime défense soit proportionné à l'agression qui l'a précédé.

Le Soudan, comme les autres petits Etats, est bien conscient du fait qu'il existe dans notre monde contemporain des Etats dont la puissance et l'influence sont plus grandes et qu'il existe une disparité entre les Etats. C'est un fait dénié. Cependant, nous nous opposons à un recours injustifié et peu raisonnable à cette force. La force doit être utilisée d'une manière judicieuse et responsable, conformément aux buts et aux objectifs de la Charte. Autrement, le recours à la force ne fera que nous conduire à des actes répétés de violence qui menacent en danger la paix et la sécurité internationales.

Or les actes d'agression perpétrés par les Etats-Unis contre la Libye ne sauraient en aucun cas se justifier. Il n'est pas possible, notamment, de les justifier en se prévalant de l'Article 51 de la Charte. Bien au contraire, ils sont en contradiction flagrante avec les dispositions de la Charte et avec les principes du droit international car ils violent de nombreux principes consacrés pour les peuples pour réaliser les buts et objectifs de la Charte, ceux notamment du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, du non-recours à la force dans les relations internationales et du règlement pacifique de tous les différends pouvant surgir entre les Etats.

Se fondant sur cette conviction, le Soudan, dans un communiqué publié par son gouvernement, a condamné l'agression brutale des Etats-Unis contre la Jamahiriya libyenne, agression qui a fait des dizaines de victimes innocentes, dont des femmes, des enfants, des vieillards et des handicapés. Cette déclaration a également réaffirmé la complète solidarité du peuple soudanais avec le peuple libyen.

Le Conseil sait sans doute que le Mouvement des non-alignés a toujours adopté une position ferme contre l'agression sous toutes ses formes, contre l'occupation, contre l'hégémonie, contre l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats ou contre l'usage de pressions quelles qu'elles soient.

La Déclaration adoptée lors de la session extraordinaire réunie de toute urgence, au niveau ministériel, à New Delhi le 15 avril, au sein du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés - réunion à laquelle a participé le

M. Birido (Soudan)

Soudan - a clairement réaffirmé que les non-alignés condamnaient fermement l'agression américaine contre la Libye. Par ailleurs, cette déclaration a également réaffirmé la solidarité des Etats du Mouvement avec la Libye.

De même, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a, le 15 avril aussi, adopté une déclaration condamnant résolument la dernière attaque américaine contre la Libye et réaffirmant sa pleine solidarité avec le peuple frère de Libye.

Enfin, nous espérons que la résolution que le Conseil adoptera au sujet du problème qui nous préoccupe réaffirmera que la communauté internationale rejette l'agression et reflètera sa volonté de régler les différends conformément aux buts et principes de la Charte que nous nous sommes engagés à respecter.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. Exc. M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation à la 2675ème séance conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier et, par votre intermédiaire, pour remercier les membres du Conseil de m'avoir invité à prendre part à ce débat en ma qualité d'observateur permanent de la Ligue des Etats arabes.

Il va sans dire que les relations entre votre grand pays et la nation arabe ne sont pas seulement historiques, économiques et intellectuelles; elles constituent en outre un axe pour la paix mondiale et le développement humain. Il va sans dire aussi que nous avons pour vous, en tant que diplomate et président du Conseil, une grande admiration car vous êtes un modèle de discipline, de fermeté, d'élégance et de diplomatie véritable. Nous chérissons votre amitié et celle de votre grand pays.

Le Conseil est réuni au lendemain d'un épisode que nombre de mes collègues du monde arabe et du monde non aligné ont décrit comme un acte d'agression contre la Libye. Les raisons pour lesquelles cet acte a suscité l'indignation ont toutes été exposées en détail et le moment est peut-être mal choisi, alors que ce débat touche à sa fin, pour paraphraser ce qui a été dit. Le moment serait plutôt venu de décider de la conduite à adopter à l'avenir dans les relations internationales car cet acte augure peut-être d'une tendance nouvelle de comportement introduisant un élément d'anarchie internationale dans la situation mondiale.

M. Maksoud

Peut-être aussi pourrait-il, d'autre part, inciter la communauté internationale à s'attaquer non seulement à ce qui semble ressortir superficiellement à la violence mais aussi aux causes, aux racines qui provoquent cette violence à un moment de l'histoire où la science et la révolution dans les communications et les techniques exigent que nous nous rapprochions les uns des autres, que nous nous comprenions et que, ne nous contentant pas d'une simple coexistence entre les nations, nous cherchions à découvrir ensemble ce qui nous unit de façon à profiter de la diversité qui existe au sein de l'humanité.

Cela nous a obligés également à être les témoins, ces tout derniers jours, d'un échange d'insultes qui nous inquiète sur l'état du monde, car l'insulte est la manifestation d'un relâchement non seulement dans le comportement mais aussi dans la prise de décisions. Et lorsque cela émane d'une superpuissance, qui est investie de responsabilités primordiales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, alors la responsabilité du monde devient encore plus manifeste. Voilà pourquoi l'un des résultats immédiats de ce débat et de l'ensemble de cet épisode tragique de ces derniers jours est peut-être de nous avoir fait réaliser qu'au lieu de nous attaquer verbalement, nous pourrions maintenant essayer de nous parler vraiment, parce que les attaques verbales nous font oublier que nous avons réciproquement des comptes à nous rendre, en ce qui concerne nos pensées, nos paroles et nos actes. Si nous nous parlions vraiment, nous introduirions alors entre nous un élément essentiel que cette organisation mondiale a toujours cherché à favoriser : le dialogue, le dialogue véritable.

Comme je l'ai dit, lorsqu'une superpuissance se livre à des attaques verbales contre le monde, contre la Libye et contre le monde arabe, au lieu de parler avec le monde, avec la Libye et avec le monde arabe, cela nous amène à faire la constatation suivante, d'une très grande importance historique : une superpuissance peut certes facilement exhiber sa puissance, et tout le monde reconnaît cette puissance; elle est manifeste, elle est un fait; cette puissance existe; mais ce qui est plus difficile, c'est, plutôt que d'exhiber cette puissance, faire preuve de modération et faire comprendre au monde qu'on sait user judicieusement de sa propre puissance. Voilà ce qui distingue une grande puissance d'une très grande puissance.

M. Maksoud

Nous qui avons acquis du savoir dans diverses universités américaines et qui avons assisté au développement historique et intellectuel des Etats-Unis, nous qui sommes parvenus à nous sentir en communion avec la société pluraliste des Etats-Unis, nous nous sentons gênés en ce moment, car nous nous voyons obligés de considérer les Etats-Unis comme une simple grande puissance et non pas comme la très grande puissance à laquelle nous étions historiquement et intellectuellement associés.

Cet acte n'était pas précis. Cet acte n'était pas nécessaire. En y réfléchissant bien, même les Etats-Unis commencent à prendre conscience des déficiences de leur décision, car l'acte d'agression qu'ils ont perpétré contre la Libye et son peuple risque de déchaîner des forces qui pourraient être manoeuvrables dans la communauté mondiale. Voilà pourquoi nous éprouvons du ressentiment, voire de l'horreur devant cet acte, car il encourage l'anarchie dans les relations internationales et risque de détrôner la raison dans la conduite des affaires mondiales. Aussi le moment est-il sans doute venu de réintroduire la primauté de la raison dans notre dialogue, dans nos relations.

C'est pourquoi ce débat ne vise pas seulement la défense du droit, aussi importante soit-elle. Il ne s'agit pas seulement d'un débat sur la notion de légitime défense. Il ne s'agit pas seulement d'un débat sur la question de savoir ce qui doit être qualifié ou non de terrorisme. Il faut éviter des paroles malavisées qui risquent de dénaturer la teneur de nos débats, à l'intérieur des Nations Unies et au dehors.

Peut-être le moment est-il venu, alors que le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies, son secrétariat et ses résolutions doivent redevenir efficaces et crédibles, de faire en sorte que les résolutions du Conseil de sécurité soient applicables dans la pratique, car la communauté mondiale commence à perdre confiance dans le type de mécanisme que les Nations Unies peuvent offrir pour régler les problèmes. Peut-être ce moment est-il venu du fait, comme la Communauté européenne l'a dit, qu'on veut discuter de la question du terrorisme international avec la Ligue arabe et les Etats arabes. Nous voudrions bien présenter ou modifier l'ordre du jour dans le cas de l'établissement d'un tel dialogue et discuter de toute la gamme de questions qui engendrent la violence au Moyen-Orient.

M. Maksoud

S'agissant de l'extrême tolérance dont les Etats-Unis font preuve à l'égard d'Israël, peut-être le moment est-il venu également, après que les Etats-Unis se seront écartés de la voie de l'orgueil pour s'engager dans celle de la sagesse, en dépit des blessures qu'ils ont infligées à notre peuple, en dépit de leur approbation provocatrice des attaques d'Israël contre les camps palestiniens et le Sud-Liban, de procéder à une réévaluation profonde qui amènerait cette organisation mondiale, et les Etats-Unis en particulier, à adopter une attitude plus impartiale dans la façon d'aborder les problèmes du Moyen-Orient - objectif que nous recherchons depuis si longtemps - à modérer la partialité bien établie de ce pays, à se rendre compte que son alliance stratégique avec Israël est plus un facteur de provocation que de stabilité. Le moment est venu de rétablir le dialogue historique entre les Américains et les Arabes et de revenir à la raison qui fait depuis si longtemps défaut dans ce dialogue. Peut-être le moment est-il venu pour les Etats-Unis, qui entretiennent des relations bilatérales avec de nombreux pays arabes amis, de se défendre de croire que nous parlons d'une certaine façon en public et d'une autre en privé.

M. Maksoud

Ils doivent comprendre que la controverse opposant le dirigeant politique d'un pays arabe et d'autres Etats arabes est toujours subordonnée à la sécurité nationale de l'ensemble de la nation arabe et que lorsque nous exprimons la solidarité du peuple arabe et des Etats arabes avec la Libye au moment où elle fait face à une attaque dirigée contre elle, il ne s'agit pas là d'une solidarité préventive dictée par nos craintes mais de l'expression de notre engagement et de notre unité nationale en période de crise. Peut-être estime-t-on, au sein du monde arabe, que la force de notre unité n'est pas suffisamment structurée, mais, en dernière analyse, les controverses d'ordre idéologique ou politique sont toujours subordonnées à la force de l'unité culturelle et nationale qui unit les Arabes dans un destin commun.

En outre, la violence professée par certains Américains - et à présent par certains Britanniques comme nous avons pu nous en rendre compte ce matin -, violence que nous déplorons et regrettons profondément, est le résultat du relâchement qui caractérise actuellement la recherche des objectifs politiques et les formes de terrorisme d'Etat auxquelles certains recourent en toute impunité, telles que celles employées dans les camps de Beyrouth, au Sud-Liban, sur la rive occidentale, où ceux qui, en proie au désespoir et réduits à l'impuissance, sont devenus des desperados, de par leur conviction que la communauté internationale est indifférente à leurs souffrances, à leurs aspirations et à leurs droits internationalement reconnus. Ces gens ont abdiqué; ils sont même prêts à renoncer à leurs responsabilités personnelles et morales. C'est pourquoi le monde arabe tout entier dénonce le terrorisme. Le terrorisme commence avec la violence; c'est l'explosion à laquelle aboutit la frustration. C'est l'abdication de l'optimisme. Or la résistance arabe à l'occupation, que ce soit au Sud-Liban, dans les territoires palestiniens occupés ou sur les hauteurs du Golan, est légitime, car la résistance est une attitude optimiste. C'est un attachement historique au caractère inéluctable de la liberté et de l'indépendance. La résistance commence avec l'insubordination populaire, des pétitions et des manifestations et finit, en désespoir de cause, par aboutir à la violence. C'est la réponse à la violence coercitive de l'occupation.

Au mieux, le terrorisme n'est que l'apogée du pessimisme. C'est le rejet de toutes les contraintes morales par ceux qui ont le sentiment d'avoir été abandonnés par la morale internationale. C'est pourquoi il importe, en cette heure

M. Maksoud

historique, de rétablir la raison, de restaurer le dialogue et de rendre ainsi au monde son caractère sacré. On ne doit pas permettre que les superpuissances fassent plus souvent étalage de leur force que de leur sagesse. Ce n'est qu'ainsi que la grandeur sera rétablie et que l'on verra apparaître une nouvelle chance de paix.

Le PRESIDENT : Je remercie M. Clovis Maksoud des paroles particulièrement aimables qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 55.